



COTISATIONS 2019

Membre actif – personnes physiques	30,00 €
Membre actif – Personnes morales	
• Fédérations	130,00 €
• Organismes régionaux, départementaux et clubs	60,00 €
Membre actif – Municipalités	
• Plus de 100.000 habitants	240,00 €
• De 50.000 à 100.000 habitants	160,00 €
• Moins de 50.000 habitants	100,00 €
Membre bienfaiteur (minimum)	160,00 €

Les personnalités qualifiées, membres honoraires et membres associés (en raison de leur participation aux activités, auteurs de la Gazette par exemple), n'étant pas des membres actifs, sont dispensés de cotisation.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de « Comité français Pierre de Coubertin »

ou par virement bancaire, **IBAN** : FR76 3000 3033 5100 0372 6276 949